



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

le retraite du Calvados

Février 2023

Bulletin trimestriel de l'Union Territoriale des Retraités du Calvados

EDITO

A l'heure d'écrire cet éditto, l'engagement **contre la réforme des retraites** nous a montré le meilleur comme le pire.

Le gouvernement s'est pris les pieds dans ses démonstrations de l'amélioration de la situation pour les carrières longues, pour la réduction des inégalités Femme/Homme et pour l'augmentation des basses pensions.

La CFDT a fait un travail important pour proposer 14 amendements afin d'améliorer le texte de loi tout en rejetant le report à 64 ans.

Les nombreuses journées de mobilisation portées par l'intersyndicale ont démontré le rejet de cette réforme injuste. En Normandie comme partout en France, l'action de la CFDT dans les petites comme les grandes villes a reçu un soutien exemplaire. Les cortèges aux couleurs oranges de la CFDT, retraités compris, ont été très remarquables.

Le débat à l'assemblée nationale s'est terminé le 17 février 2023 sans vote global de cette loi et plus particulièrement sans vote sur l'article 7 reculant l'âge légal à 64 ans.

« Ce qui s'est passé à l'assemblée nationale n'est pas au niveau souhaité, responsable et digne comme le sont les manifestations. » réagit Laurent Berger.

Ce texte poursuivra son parcours au Sénat.

Nous continuerons à dire encore plus fortement **#64ansCestNon** et mobilisons nous en mars pour retirer ce projet de loi.

Côté **international**, l'agression contre l'Ukraine dure depuis plus d'un an avec toutes ses atrocités et ses conséquences sur l'économie mondiale.

Suite au tremblement de terre, en Syrie et en Turquie, le nombre de morts est important et une catastrophe sanitaire risque de toucher les zones sinistrées.

En Iran, le bilan de la répression est terrible. Notre UTR a fait le choix de parrainer un condamné à mort. Un totem « *Iran, stop exécutions* » réalisé dans le cadre du Collectif Liberté pour l'Iran en Normandie sera exposé dans le hall d'entrée de la CFDT à Caen en accord avec l'URI CFDT.

L'Union Confédérale des retraités CFDT tiendra son **congrès du 6 au 8 juin à Valence**. 6 membres de l'UTR y participeront. L'UTR y proposera des amendements.

Dans le même temps, nous travaillons en intersyndicale mais aussi à notre propre initiative sur le maintien des **services d'aide et d'accompagnement à domicile** gérés par les CCAS dans le Calvados. Cela passe par des rencontres de responsables de CCAS, d'élus locaux et départementaux.

Enfin nous vous retrouverons avec plaisir le 12 avril prochain en **AG** afin d'échanger avec vous sur un certain nombre de ces sujets.

D'ici là, prenez soin de vous. Portez-vous bien.

Jean Paul Choulant, secrétaire général de l'UTR 14

Sommaire :

Page 2 :

- activité de l'UTR
- * CCAS

Page 3 :

- paroles d'adhérent
- accès aux soins
- accompagnement de la fin de vie

Page 4 :

- parlons sobriété
- réseau CVS

+

Bulletin inscription A G

Chaque premier lundi du mois à Caen

**8 R du Colonel Rémy
de 11 h à 12 h :**

Accueil pour tous les
adhérents retraités et
futurs retraités

-

AG FGA :

11 mai à Hérouville

-

AG FCE :

28 mars à St Lô

-

Permanence F3C :

mardi 2 mai de 14 h 30
à 16 h au local du
syndicat S3C

Congrès UCR :

Valence
du 6 au 8 juin

INSCRIPTION

AG du 12 Avril

Avec le coupon réponse
présent dans la feuille jointe,

avant le 20 mars.

Covoiturage : voir page 4

L'activité de l'UTR Calvados :

Nous aurons l'occasion de compléter ces points au cours de notre AG du 12 avril.

L'action continue du côté des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAD).

Comme évoqué dans notre dernier bulletin, l'action intersyndicale continue vers les CCAS et le Conseil départemental.

Les problématiques commencent à être bien identifiées : financement de ces services, attractivité des métiers, formation du personnel...

De son côté, l'UTR a obtenu un rendez-vous avec la Vice-présidente du département du Calvados et les responsables de la Direction de l'Autonomie pour début mars.

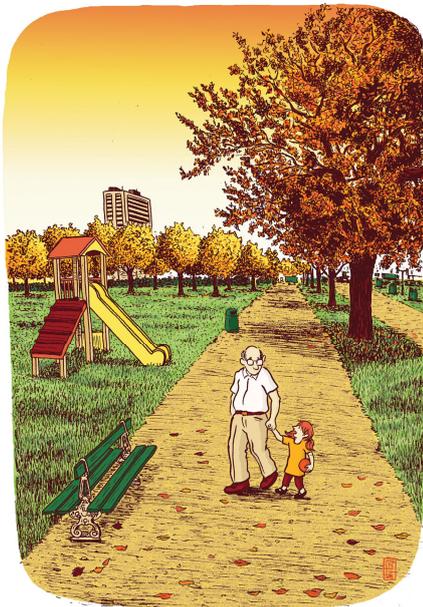
Réforme des retraites

Les militants et adhérents de l'UTR 14 se mobilisent fortement sur tout le Calvados depuis le 19 janvier à l'appel de l'intersyndicale pour dire « 64 ans c'est non ».

Voir sur le site de l'UTR les informations sur les lieux de

manifestations sur le Calvados.

A ce jour, la mobilisation continue. Nous vous invitons à prendre part, si ce n'est déjà fait, aux différents rassemblements près de chez vous.



- Dis papi, ça veut dire quoi « la réforme des retraites » ?
- Ça veut dire que tes parents vont devoir travailler plus pour payer le temps que je passe avec toi parce qu'ils travaillent déjà trop.

Vous pouvez aussi signer et faire signer la **pétition intersyndicale** qui a déjà dépassé le million de signatures.

<https://www.change.org/p/retraites-non-a-cette-reforme-injuste-et-brutale-reformesdesretraites>



Formation Structurer une équipe syndicale

Fin novembre 2022, le nouveau bureau s'est retrouvé en formation à Courseulles sur mer.

L'occasion de mieux se connaître, d'élaborer un diagnostic partagé, de prioriser les actions à engager et de se répartir les rôles. Cette formation se poursuivra fin septembre 2023.

Signature de la charte VSS

Lors du conseil de l'UTR de novembre 2022, après un temps d'échange avec Cécile MAIRE, secrétaire régionale CFDT, le secrétaire de l'UTR a signé la charte CFDT d'engagement pour la **prévention des violences sexistes et sexuelles** (VSS). Colette CHARDIN a été désignée référente pour son application.

Accueil des nouveaux adhérents

Le 12 décembre dernier, nous avons accueillis 10 nouveaux adhérents qui ont répondu à notre invitation. Cela a été l'occasion d'échanger sur la vie de notre UTR mais aussi sur les préoccupations et attentes de nos adhérents.

Initiation informatique

Cette initiation proposée par l'UTR à l'ensemble de ses adhérents recueille un franc succès. La prochaine session portera sur l'utilisation d'un outil de messagerie. N'hésitez pas à vous inscrire. De nouvelles dates seront proposées lors de l'AG de l'UTR.

La CFDT dans les CCAS :

Merci à ceux qui sont présents dans un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ou CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) de se faire connaître auprès de Eric Hamel à l'adresse suivante : 41 Rue de la Fabrique 14990 Bernières Sur Mer ou par courriel à hamel.eric@orange.fr



Paroles d'adhérent

Sortir de la dépendance à l'alcool

Pierre : comment es-tu arrivé à Vie Libre ?

Denis : il y a maintenant 33 ans j'ai dû passer par une cure tant j'étais devenu dépendant à l'alcool. J'étais alors bien content de l'accueil et du soutien de l'association appelée maintenant « addictions, alcool, Vie Libre ». Ma dépendance à l'alcool s'était progressivement installée dans un environnement professionnel, alors que j'étais par ailleurs représentant du personnel dans mon entreprise.

Pierre : quelle est l'ambition de l'association ?

Denis : c'est la guérison et la promotion des victimes de l'alcoolisme et des autres addictions et la lutte contre leurs causes. Nous accompagnons les personnes avant, pendant et après une cure. Il faut créer un environnement favorable à la guérison du malade, l'aider à retrouver une vie sociale souvent perdue.

Le premier contact a souvent lieu par téléphone à l'occasion de nos permanences hebdomadaires à Hérouville Saint clair. Pour une rencontre, il y a toujours 2 personnes de l'association avec la personne concernée, seule ou accompagnée. L'écoute est importante, même si parfois il faut savoir bousculer ou encourager (Germaine, la fondatrice de l'association se souvient qu'un jour quelqu'un lui a dit : « vous guérirez »). Cette rencontre se tient dans divers lieux : domicile, voire même au centre pénitentiaire de Caen où nous avons une présence tous les 15 jours. Nous devons regarder avec délicatesse et discrétion le milieu dans lequel vit la personne afin de l'aider dans le cheminement vers le traitement volontaire dont elle a besoin.

Toutes les catégories sociales et tous les âges sont concernés par les addictions.

Pierre : qui fait vivre l'association ?

Denis : l'organisation nationale s'appuie sur les associations locales regroupées en comités régionaux.

Les adhérents sont des buveurs guéris, des abstinents volontaires et des sympathisants.

Tout malade guéri, à Vie Libre c'est lui qui compte, peut à son tour devenir un combattant pour la guérison des autres, se mettant au service de tous ceux qui souffrent, agissant de façon à ce que la société les comprenne et les aide à se guérir.

Nous avons des heures de permanences, des temps d'échange à thème entre nous. Notre force c'est l'ambiance chaleureuse et l'amitié.

<https://www.vielibre.org/association/herouville/>

Contact pour le Calvados : 06 83 89 76 73 (Gérard)

Un témoignage parmi d'autres :

L'accès aux soins ne concerne pas que lesdits « déserts médicaux » ...

Les campagnes enclavées sans médecins libéraux, les petites villes où les structures hospitalières publiques disparaissent, constituent, sur une large partie du territoire, les déserts médicaux.

J'aurai pu penser que ce serait le paradis d'habiter à 300 mètres d'un centre médical doté de quatre médecins et de professionnels paramédicaux et à 4 kilomètres du Centre Hospitalier Universitaire de Caen. Et bien non !

En fait, le rendez-vous chez le médecin traitant, au centre médical demande entre trois et sept jours (les autres praticiens ne sont pas plus disponibles).

En ces temps d'épidémies, le passage obligatoire par le « SAMU Centre 15 » empêche tout accès direct à la médecine hospitalière. Les affections articulaire ou dentaires, très douloureuses, ne sont pas des urgences.

SOS-Médecins, devenu variable d'ajustement, est saturé. Une consultation est possible le jour même mais à partir de 21h30.

A mi décembre, pour une IRM dans les 15 jours, il faut aller dans le privé à Lisieux !

Quel avenir pour la « Médecine libérale » ?

Largement financée par nos cotisations sociales, comment prend-elle en charge la santé publique ? Le choix du médecin est souvent dicté par ses disponibilités, les dépassements d'honoraires n'entrent plus en ligne de compte et malheur à qui ne maîtrise pas internet !

Le vieillissement de la population est inéluctable. La demande de soins augmentera ainsi que les besoins sociaux liés au « Grand Age ». Ces défis sont des choix de société qui exigent des réponses fondées sur une solidarité intergénérationnelle.

L'accompagnement de la fin de vie...

Une personne est en fin de vie lorsqu'elle est atteinte d'une maladie grave diagnostiquée incurable et qu'elle est en phase terminale.

La loi portant le nom du député Jean Léonetti relative aux droits des malades et à la fin de vie date du 12 avril 2005. Elle permet au patient de demander, dans un cadre défini, l'interruption d'un traitement médical trop lourd. Cette volonté peut être exprimée par le moyen de directives anticipées ou par le recours à une personne de confiance. La loi prévoit également de développer les soins palliatifs afin de prendre en compte la souffrance des personnes en fin de vie.

(suite page 4)

La loi Claeys-Léonetti du 2 février 2016 vient renforcer la loi Leonetti de 2005 en permettant notamment la sédation profonde et continue jusqu'au décès. Elle consiste à endormir profondément une personne atteinte d'une maladie grave et incurable pour soulager ou prévenir une souffrance réfractaire.

De nombreux élus, associations et professionnels de santé dénoncent un défaut d'application de ces lois, en raison notamment d'un manque d'unités de soins palliatifs dans l'ensemble du pays (22 départements n'ont pas d'unités de soins palliatifs).

Il faut distinguer l'euthanasie active (médecin injecte un produit létal), l'euthanasie passive (arrêt des soins), le suicide assisté (le patient s'injecte le produit létal) et la sédation. Les pays européens ont fait des choix très divers. Ainsi la Belgique, l'Espagne et le Pays bas ont opté pour l'euthanasie active alors qu'en Suisse le suicide assisté est légal. En France, l'euthanasie, en provoquant la mort du patient délibérément, et l'aide active à mourir sont toujours interdites.

Suite à l'avis rendu le 13 septembre 2022 par le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) concluant qu'« il existe une voie pour une application éthique de l'aide active à mourir », une mission parlementaire ainsi qu'une Convention citoyenne sur la fin de vie ont été mises en place et devraient aboutir à des propositions d'évolutions du cadre légal.

La CFDT s'inscrit dans les débats citoyens sur ces questions délicates et complexes. La CFDT affirme le droit de toute personne à mourir dans la dignité et d'être acteur de sa fin de vie, la nécessité de respecter la volonté des personnes, notamment quand elle est exprimée dans des directives anticipées. Nous demandons aussi le développement des soins palliatifs souvent encore inaccessibles alors même que la loi prévoit leur généralisation.

La sobriété, distinguer le vrai du faux.

« La sobriété, ça veut juste dire gagner en efficacité », c'est « tout ce qu'on peut faire pour produire encore davantage, mais en dépensant moins » (E Macron 6/10/22 au salon des entrepreneurs)

Faux : Comme le dit le CESE (Conseil Economique Social et Environnemental), dans son avis de janvier 2023, « l'efficacité énergétique c'est l'optimisation de la consommation de l'énergie », tandis que la sobriété c'est « la réduction de la consommation énergétique ».

On sait très bien qu'une efficacité peut avoir un effet rebond avec au final une hausse de la consommation d'énergie : une voiture récente peut être plus efficace tout en consommant davantage du fait de son poids plus élevé. La sobriété ce n'est donc pas produire davantage en dépensant moins mais plutôt un ensemble de pratiques permettant d'économiser des besoins d'énergies.

Le message flatteur de Macron aux hommes d'affaires s'avère donc faux et dangereux. Surtout il ne dit rien sur la nécessité pour les pouvoirs publics de mettre en œuvre les transformations nécessaires afin de rendre la sobriété accessible à tous : infrastructure pour les déplacements, suppression des passoires énergétiques, aides ciblées à l'accès à l'énergie pour les plus pauvres (ceux que la ministre de la transition énergétique préfère, le 6 octobre, appeler « en situation de sobriété subie » !).

LA BIENVEILLANCE EN RESEAU : CVS...

Pour qui :

Pour tous les acteurs du prendre soin, des bonnes pratiques, de la bientraitance...

Pour les aidants, les personnes de confiance, les résidents des EHPAD et RESIDENCE AUTONOMIE.

Pour les élus dans les Conseils de la Vie Sociale (CVS) dans les établissements.

Pourquoi :

Pour être moins isolé

Pour apprendre les uns par les autres en libérant la parole et en partageant les expériences

Pour produire des informations juridiques utiles, s'appuyer sur des lois et faire respecter les droits des usagers.

Comment :

Vous souhaitez vous tenir informé, vous souhaitez participer au développement du réseau, vous pouvez vous inscrire ou apporter vos suggestions, vos demandes de documents etc...

* par courriel : inter-cvs-caen@numericable.fr

* par courrier : C.F.D.T RETRAITES Conseil de la vie sociale Maison des syndicats 8 rue du Colonel Remy 14 000 CAEN

Covoiturage pour l'AG du 12 avril :

Pour venir, chacun pourra contacter qui il veut pour covoiturer.

Pour ceux n'ayant pas de solution évidente, merci de remplir la fiche d'inscription afin que nous facilitions la mise en relation